



NOTIFICATION

sur le déroulement du processus d'enseignement au deuxième semestre de l'année académique 2020-2021

Le Conseil d'administration de l'Université de Médecine et de Pharmacie « Victor Babeș » à Timișoara, réuni en réunion du 19.01.2021, a décidé de modifier et de compléter la Méthodologie sur l'organisation et le déroulement du processus d'enseignement en ligne au sein de l'Université de Médecine et de Pharmacie « Victor Babeș » à Timișoara, sur les aspects suivants:

I. L'activité d'enseignement pour les études en licence à l'UMFVBT se déroulera, à partir du 15 février 2021, comme suit :

(1) Les cours seront organisés *sur place* ou *en ligne*, selon la décision du chef de discipline et conformément aux restrictions légales en vigueur à l'époque, à l'exception des programmes d'études à court terme de l'Assistance Médicale Générale à Lugoj et à Deva, où les cours se dérouleront *exclusivement en ligne*.

(2) Les travaux pratiques, les laboratoires, les séminaires, les stages cliniques seront effectués *sur place* avec la répartition du nombre d'étudiants participant au même moment et au même endroit (laboratoires/ salles de séminaires/ salles de cours/ services cliniques) de manière à se conformer aux normes sanitaires en vigueur pendant la pandémie. En cas de fractionnement d'une série d'étudiants, les activités pratiques seront réalisées soit en divisant par deux le temps lié à un laboratoire/ séminaire/ stage, soit par la présence alternative des étudiants et en effectuant deux activités pratiques dans le temps alloué à un. L'achèvement du temps se fera par l'étude individuelle du matériel pédagogique mis à disposition *en ligne* sur les plateformes *d'apprentissage en ligne* (Moodle, e-book). Ces mesures visent à assurer un haut degré de sécurité aux enseignants et aux étudiants tout en maintenant un accès efficace et non discriminatoire au processus d'enseignement *sur place*. Des exceptions au fonctionnement *sur place* des stages cliniques sont les disciplines dont l'activité se déroule à partir du 15 février 2021 dans les sections COVID. Dans ces situations, l'activité d'enseignement se déroulera dans des amphithéâtres ou des salles, sous forme de présentations de cas cliniques.

(3) Les étudiants volontaires impliqués dans la lutte contre le SARS-CoV-2 sont exemptés de toute présence physique lors des activités de volontariat, certifiées sur la base d'un certificat du secrétariat ou du contrat de volontariat. Ils participeront à l'activité d'enseignement *en ligne* et respectivement à l'étude sur les plateformes *d'apprentissage en ligne* (Moodle, e-book) et rempliront la Fiche d'étude individuelle (disponible sur le site web de l'UMFVBT) à la fin du semestre.

(4) Les étudiants étrangers qui ne pourront pas participer à l'activité d'enseignement *sur place* dans le contexte épidémiologique, informeront les Bureaux du Doyen sur cet aspect et poursuivront leur activité en ligne par le biais de l'étude individuelle sur les plateformes *d'apprentissage en ligne* (Moodle, e-book) et, à la fin de la période de quarantaine ou de *confinement*, rempliront la Fiche d'étude individuelle pour la période pendant laquelle ils étaient absents (disponible sur le site Web de l'UMFVBT). *



(5) Les absences de l'activité pratique exercée *sur place* dans les services cliniques pourront être récupérées dans le service de garde en respectant le nombre d'heures de stage à récupérer.

(6) Le respect des normes sanitaires en vigueur tout au long de l'activité d'enseignement *sur place* sera assuré par les chefs de discipline.

(7) La fourniture d'équipement de protection individuelle pour les activités d'enseignement précliniques *sur place* (laboratoires et séminaires) est la responsabilité des étudiants et consiste en : robe et masque de protection.

(8) La fourniture d'équipements de protection individuelle pour l'enseignement clinique *sur place* (stages cliniques) est la responsabilité des étudiants et se compose de: robe, sabots médicaux, masque de protection et gants (le cas échéant) pour les programmes d'études de la Faculté de Médecine, et pour les programmes d'études de la Faculté de Médecine dentaire, en plus des lunettes de protection ou une visière.

II. L'activité d'enseignement pour **les études en master et en doctorat** au sein de l'UMFVBT, à partir du 2ème semestre, se déroulera *exclusivement en ligne*.

*** Détails:**

- Vu la *Décision du Comité National pour les Situations d'Urgence, n° 4 du 18.01.2021*, les étudiants provenant des pays de l'Union européenne (UE), des pays de l'Espace économique européen (SEE) et de la Communauté suisse (CH), ainsi que les étudiants étrangers provenant des pays tiers, doivent se conformer à la mesure de quarantaine applicable aux personnes arrivant en Roumanie provenant des pays/ zones à haut risque épidémiologique (liste disponible au lien suivant: <https://www.cnscbt.ro/index.php/liste-zone-afectate-covid-19>)

- sont exemptés de la mesure de quarantaine applicable aux personnes arrivant en Roumanie provenant des pays/zones à haut risque épidémiologique ou aux personnes en contact direct d'une personne confirmée, les personnes qui ont reçu le vaccin contre le virus SARS-CoV-2, y compris la deuxième dose et pour lesquelles au moins 10 jours se sont écoulés depuis l'administration de la deuxième dose jusqu'à la date du contact direct ou jusqu'à la date d'entrée en Roumanie.

- Les étudiants résidant dans des pays où la mesure de confinement a été imposée continueront leur activité en ligne.

- Au moment de fin des situations mentionnées ci-dessus (quarantaine obligatoire / confinement dans le pays de résidence), les étudiants participeront aux activités d'enseignement selon la *Méthodologie sur l'organisation et le déroulement du processus d'enseignement au sein de l'UMFVBT mise à jour*.

Annexe 1 - Jugement n° 4 du 18.01.2021 du Comité national pour les situations d'urgence,

Recteur

Prof.univ.dr. Octavian Marius Crețu

Rektorat

P-tsa Eftimie Murgu, nr. 2, code 300041, Timișoara, Roumanie

Tél. : +40256293389; Télécopieur: +40256490626

Courrier électronique : rektorat@umft.ro

www.umft.ro